

1, place de l'école

68000 BIESHEIM

03 89 72 57 74

ce.0681212Y@ac-strasbourg.fr

Classe : Enseignant(e) :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Enfant : NOM : Prénom : Sexe : M F
 Né(e) le/...../..... Lieu de naissance : Département :
 Nationalité :

Responsables légaux :

	MERE	PERE
Nom		
Prénom		
N° sécurité sociale		
Situation familiale	Célibataire - Mariée – Veuve - Concubine - Séparée - Divorcée	Célibataire - Marié – Veuf - Concubin - Séparé - Divorcé
Autorité parentale	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Email	@	@
Profession		
Catégorie soci-professionnelle		
Nom de l'employeur		
Téléphone professionnel		

Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Frères et sœurs : Nom : Année de naissance :
 Nom : Année de naissance :
 Nom : Année de naissance :

Périscolaire (restauration à midi et garderie le soir) Tous les jours Occasionnellement Jamais

Assurance de l'enfant:

Responsabilité civile oui non Individuelle accident : oui non

Compagnie d'assurance :

N° police d'assurance :

Santé de l'enfant : Médecin de famille :

Allergie oui non si oui, à quoi

Remarque particulière :

Nous autorisons l'hospitalisation de notre enfant en cas d'urgence : oui non

Autres personnes adultes à appeler en cas d'urgence (en-dehors des parents)

(important au cas où votre enfant serait blessé ou souffrant et que nous n'arriverions pas à vous joindre)

	1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne
Nom		
Prénom		
Lien avec l'enfant		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		

Autorisation quant aux prises de vue et à leur exploitation ultérieure

L'école peut être sollicitée par la presse (presse écrite, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation d'un reportage.

L'enseignant de la classe et le directeur de l'école sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (voix) » de votre enfant qui nécessitent votre assentiment pour toute diffusion. L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant soit photographié dans le cadre de la photographie collective de classe réalisée par un professionnel au maximum une fois par an.		
Accord pour que mon enfant soit photographié individuellement dans le cadre des activités scolaires.		
J'autorise mon enfant à figurer sur un film vidéo (ou un enregistrement sonore) dans le cadre de la valorisation d'une action menée dans la classe ou l'école ou d'un reportage et donne mon accord pour l'exploitation ultérieure des images réalisées et/ou de la voix de mon enfant par lesquelles il serait reconnaissable.		

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :/...../.....

Signature de la mère :

Signature du père :